

**DECISION N° 20230331_P_048
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'une convention avec le « Vert Plateau » relative à l'organisation d'un camp enfance pour l'hébergement en pension complète ainsi que des activités canoë et piscine pour un groupe de 24 enfants âgés de 9-11 ans****N° 20230331_P_048****Décide**

De signer une convention avec :

OBJET**LE VERT PLATEAU
La Tuilerie
03330 BELLENAVES**

Pour l'organisation d'un camp enfance en pension complète ainsi que des activités pour un groupe de 24 enfants maximum âgés de 9-11 ans.

Dates : du 24 au 28 juillet 2023**Participants** : 24 enfants maximums âgés de 9-11 ans.**Lieu** : BELLENAVES (03)**Montant** : 4647€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 31 mars 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

